

Dépot légal 1512827

46, Vol. 2, du 17 au 23 Juillet 2026

Magazine HAITI-ESPOIR



www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/

AIDEZ-NOUS au NATCASH : +(509)5622 0262

Revue de l'actualité nationale et internationale



Élections en péril :
L'amateurisme
du CEP
pointé du doigt!

CONFLIT
USA vs. COUR PÉNALE
INTERNATIONALE



MÉDECINE
Traitement
du cancer
à Cuba :
pilliers et
expériences



ZED AIRLINES: LE CRASH
DU TRANSPORT AÉRIEN HAÏTIEN



<< BRÛLEZ CE QUE VOUS AVEZ ADORÉ, ADOREZ CE QUE VOUS AVEZ BRÛLÉ! >>

L'ancien Président de la République d'Haïti, Joseph Michel Martelly

Le retour en Haïti de l'ancien Président de la République d'Haïti, **Joseph Michel Martelly** le Mercredi 15 Juillet 2026, a provoqué dans la société haïtienne un tollé et des débats qui en disent long sur la "res politica" haïtienne. Laquelle est marquée par une crise de confiance dans la démocratie et la souveraineté nationale, l'incapacité haïtienne à résoudre la crise multidimensionnelle, l'absence proverbiale d'autorité de l'Etat, la participation poussée des citoyens dans le débat national, et surtout le mercantilisme des organisations politiques, qui les pousse à se renier sans cesse.

Des voix se sont élevées pour le clouer au pilori. Parmi elles, certaines ont déjà commencé timidement à se baisser, tandis que d'autres sont en train de s'aligner en catimini pour ne pas rater le train.

Pour leur part, les partisans d'hier et d'aujourd'hui de l'ancien Chef d'Etat sont chauffés à blancs. Ils lui ont donné un accueil chaleureux, tant dans le Nord, alors qu'il

faisait escale au Cap-Haïtien, qu'aux abords de sa résidence privée à Péguay-Ville, à la capitale. La lutte a donc été lancée. Martelly n'a pas fait l'objet d'aucune exception ; presque tout ancien chef d'Etat haïtien est encore apprécié de ses partisans, critiqué par ses adversaires et redouté de ses compétiteurs.

Rien de plus normal qu'un Haïtien, peu importe son rang, grade, qualité ou fonction, revienne chez soi. La raison de cette clameur médiatique en est que le retour au bercail de l'ancien Chef d'Etat a eu lieu dans un contexte précis, caractérisé par :

- La polarisation de la vie politique haïtienne à l'approche des élections : chaque secteur cherchant à mettre la barre dans les roues de l'autre ;
- Un climat d'insécurité entretenu par des groupes armés qui exercent encore un certain contrôle sur

une bonne partie de la capitale et les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite ;

- L'instruction judiciaire du cas d'assassinat sur son prédécesseur **Jovenel Moïse** (20017-2021), dans lequel il a été cité à titre témoin.

Les débats et le tollé autour du retour de Martelly, rappellent les années 1996-2000 où l'on menait une campagne tambour battant, en faisant feu de tout bois, pour empêcher la réélection du Président Jean-Bertrand Aristide, même s'il y a une petite différence entre la situation actuelle de Martelly et celle d'Aristide à l'époque.

Haïti ne croit plus en ses croyances !

Depuis la chute de la "dynastie" des Duvalier en Février 1986, il est devenu difficile de désigner les anciens dirigeants haïtiens à la réprobation publique, car la situation générale du pays s'est détériorée inexorablement après la fin de leur mandat.

- On regrette le temporisateur **René Préval** et son laisser-faire, sa bonhomie, sa simplicité et sa propension à rallier tous les secteurs ;
- On avait assassiné le Président **Jovenel Moïse** en Juillet 2021, pour quels résultats aujourd'hui ?
- On avait renversé l'Exécutif monocéphale d'**Ariel Henri** en mobilisant les gangs armés, pour voir ces derniers renforcer leur contrôle sur la majeure partie de la capitale et fermer le seul aéroport vraiment international et les grands axes routiers du pays ;
- En Avril 2024, on avait exigé et obtenu une Présidence provisoire collégiale de neuf membres à coordination générale tournante (le Conseil Présidentiel de Transition) pour revenir à la formule monocéphale actuelle ;
- En Février 2026, on s'était bousculés aux portillons de l'hôtel Ritz Kinam II pour parapher avec engouement et en pleine connaissance de cause, le *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections* qui a concédé au Premier Ministre **Alix Didier Fils-Aimé** les fonctions de Chef d'État sans un mandat défini, mais juste une mission, celle de finaliser la période transitoire par l'organisation des élections ! Maintenant, on exige de revenir en arrière à la Communauté internationale.

La classe politique haïtienne, depuis 40 ans, est comme une girouette qui sans cesse brûle ce qu'elle a adoré, pour sinon adorer, du moins regretter, ce qu'elle avait brûlé.

<< **Qu'avez-vous fait de mon pays ?** >>, s'était exclamé l'ancien Président à vie **Jean-Claude Duvalier** à son retour en Haïti en 2011, après 25 années d'exil en France. De même que **Daniel Fignolé** s'était étonné de la dégradation environnementale au *Morne L'Hôpital* après ses 29 années de bannissement aux USA. Aujourd'hui le pays est allé si mal en pis, qu'on est en présence d'une véritable chute libre qui ferait regretter les régimes politiques et équipes dirigeantes qu'on désapprouvait l'avant-veille :

- En 1985-1986, on avait pourchassé **Jean-Claude Duvalier**, pour regretter presque la sécurité proverbiale et la stabilité de sa dictature ;
- On avait pourfendu **Jean-Bertrand Aristide** en 2003, tout en admettant maintenant que sa gouvernance dépassait de loin la situation actuelle ;

Désormais, l'heure n'est plus tellement au bilan, ni à l'exclusion des "méchants" qui se sont révélés plus performants que les "bons", mais à la réflexion. Que pouvons-nous faire ensemble, toutes tendances politiques confondues, pour sortir le pays de l'ornière de la misère et de la régression permanente ?

Ils sont donc à féliciter ceux qui avaient créé la "*Conférence des Anciens Premiers Ministres Haïtiens*" dont on s'imagine qu'elle est un espace de réflexion des anciens chefs de gouvernement sur les grands dossiers nationaux. Dans la même veine, une "*Conférence des Anciens Chefs d'État d'Haïti*" réunirait les anciens premiers mandataires de la Nation encore vivant tels que : Ertha Pascal Trouillot, Prosper Avril, Jean-Bertrand Aristide, Michel Martelly, Jocelerme Privert, Ariel Henri, et les membres de l'ex- Conseil Présidentiel de Transition, pour travailler ensemble par-delà les divergences politiques et idéologiques. Sauf qu'à l'heure des compétitions électorales, les passions et les intérêts personnels et de clan se déchaînant, il reste très peu de place à la concertation nationale...

Que l'on veuille ou non, la présence de l'ancien Président Michel Martelly dans le pays anime déjà la fièvre électorale ; ce qui est susceptible de renforcer la participation électorale, si les élections seront vraiment participatives.

Magazine HAITI-ESPOIR

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Élections en péril : L'amateurisme du CEP pointé du doigt !

Par Jean Hector Anacacis, ancien Sénateur de la République



Une rencontre du CEP (photo d'archives)

Les organisations sociopolitiques et populaires ont enfin exprimé leur préoccupation face à l'amateurisme des membres du Conseil électoral provisoire (CEP), dont les manquements d'ordre juridique, institutionnel et politique risquent de mettre en péril la crédibilité et la légitimité des élections générales.

Vu la légèreté avec laquelle le Conseil électoral a diffusé une note publique entachée de graves incohérences, force est de s'interroger sur un possible amateurisme flagrant. Ce document officiel, dépourvu de tout numéro de référence, s'affranchit des règles administratives les plus élémentaires.

De plus, les délais draconiens fixés unilatéralement par le CEP pour l'inscription des groupements et regroupements de partis, sans aucune consultation préalable des organisations politiques agréées, interpellent. Ces manquements répétés ne démontrent-ils pas que les membres du Conseil manquent cruellement d'expérience politique et de maîtrise de la culture organisationnelle du pays ?

Pourtant, trouver un terrain d'entente entre divers acteurs

pour structurer un groupement de cinq partis agréés, ou un regroupement de dix organisations politiques, relève d'un véritable travail de titan. Face à des décideurs visiblement déconnectés de ces réalités, les partis politiques se retrouvent pris au piège d'un calendrier intenable, ce qui compromet la viabilité même du processus avant qu'il n'ait démarré.

Quelle est la responsabilité du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé face à un tel imbroglio ? Ces ambiguïtés normatives portent en elles les germes de conflits juridico-politiques majeurs, capables de faire dérailler les élections. Comment peut-on alors tolérer que cet amateurisme persiste aux frais du contribuable haïtien, pour une mission qui dépasse manifestement les compétences des conseillers actuels ?

Tout observateur averti sait pertinemment que la constitution de coalitions politiques n'est pas une simple formalité bureaucratique. C'est un processus complexe de compromis, de négociations doctrinales et d'alignements idéologiques qui exige un temps raisonnable.

Or, la dérive méthodologique actuelle du CEP suscite de vives inquiétudes quant à sa capacité à piloter sereinement la machine électorale. Faute d'expertise technique au sein

du Conseil, le processus s'enlise, au risque de plonger à terme le pays dans une crise postélectorale irréversible.



Le PM Alix Didier Fils-Aimé

Le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé a le devoir constitutionnel de veiller à ce que les prochaines consultations soient justes, honnêtes, démocratiques et crédibles. La réussite de ce chantier démocratique exige impérativement de la compétence, de l'expérience, un dialogue politique inclusif et une vision stratégique rigoureuse. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que sera garantie la légitimité des futurs élus.

À quand le Premier Ministre mettra-t-il fin à ces manœuvres empreintes d'amateurisme, doublées d'ambitions politiques inavouées ? Ces membres du CEP ne seraient-ils pas en quête d'un prétexte pour renverser Fils-Aimé au profit de certains leaders prêchant le bicéphalisme ? Pourquoi le chef du gouvernement refuse-t-il de recomposer le Conseil électoral, alors que les conseillers montrent, aux yeux de tous, qu'ils ne sont pas à la hauteur d'une entreprise aussi complexe et qu'ils semblent, de surcroît, à la merci de politiciens désireux de faire dérailler la machine électorale ?

Me. Anacacis Jean Hector
Ex- Sénateur de la République
Coordonnateur de LAPEH



HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

CONFLIT USA vs. COUR PÉNALE INTERNATIONALE



En ce début du mois de Juillet 2026, le gouvernement des USA s'est soulevé contre la **Cour Pénale Internationale (CPI)** ou **International Criminal Court (ICC)**, allant même jusqu'à vouloir la démanteler. Déjà l'administration Trump a émis des interdictions de voyage, des révocations de visa et d'autres sanctions économiques contre les responsables de la Cour. On ne sait pas trop des motifs de cette levée de boucliers contre la CPI, car les USA ne sont pas partie au *Statut de Rome* du 17 Juillet 1998 entré en vigueur en 2002. D'aucuns disent que celle-ci entendrait inculper des officiels israéliens et étasuniens pour des "dérapages" causés pendant les récentes guerres au Moyen-Orient.

Il s'agit là d'une matière hautement politique qui déjà polarise l'opinion publique, exacerbe les passions par ces temps de contradiction idéologique, de défense d'intérêt national par tous les moyens et de réémergence d'un monde multipolaire.

La CPI est une juridiction pénale internationale ayant pour mission de juger les personnes accusées de *crimes de lèse-humanité*, les *crimes de génocide*, les *crimes de guerre* et les *crimes d'agression*. De ces crimes il y en a eus ces derniers temps partout dans le monde. La cour maintient d'étroites relations avec l'ONU, bien qu'elle n'en soit pas un organe, à l'instar du **Tribunal International de Justice (TPI)** qui est chargé de traiter les différends entre les Etats. Ces derniers temps, la CPI s'est montrée très active :

des mandats d'arrêt ont été décernés contre de grandes personnalités internationales, dont le Premier Ministre Israélien **Benjamin Netanyaou** le 21 Novembre 2024, le Président russe **Vladimir Poutine** le 17 Mars 2023, et des menaces d'inculpation ont même été proférées contre le Président des USA **Donald Trump**.

Ayant déjà jugé et condamné des leaders de pays faibles (d'Afrique) et de pays moyens (des Balkans), la CPI sait pertinemment qu'elle n'a point les moyens de sa politique quand il s'agit de maîtres du Monde.

Fait-elle de la simple hardiesse et des bravades, ou veut-elle prendre son courage à deux bras pour montrer à l'opinion publique mondiale qu'elle n'applique pas la politique de deux poids, deux mesures (double standard) ?

A-t-elle juridiction sur des Etats qui ne sont pas partie au Statut de Rome ou qui en ont fait retrait? Seuls 125 pays en sont partie sur les 193 de l'ONU.

Peut-elle appliquer envers et contre tous, **le jus cogens** ou norme impérative du droit international ?

Autant que de questions pouvant faire l'objet de débat.

La position de Cour Pénale Internationale (CPI/ICC) on la sait déjà. Pour l'édification de nos lecteurs, nous prenons plaisir à publier la position du Gouvernement des USA sur la question.

NDLR

Page suivante

Pourquoi nous démantelons la CPI

Par Marco Rubio



L'Amérique n'a jamais consenti à un tribunal international capable de se substituer à ses propres tribunaux et à sa Constitution. La plupart d'entre nous auraient du mal à imaginer un monde où des soldats, des policiers, des agents de la patrouille frontalière et des élus américains pourraient être traînés devant une cour internationale, jugés par des juges de pays choisis au hasard à travers le monde, reconnus coupables en vertu de lois internationales auxquelles nous n'avons ni consenti ni que nous ne contrôlons, puis emprisonnés à des milliers de kilomètres des États-Unis. C'est pourtant le pouvoir que la Cour pénale internationale s'arroge aujourd'hui.

La CPI a vu le jour au tournant du siècle. Initialement présentée comme un recours limité pour poursuivre les crimes les plus graves, elle et ses alliés aspirent désormais à un tribunal international permanent doté d'une portée quasi illimitée, habilité à se substituer aux tribunaux et aux constitutions des États-Unis et d'autres États souverains, et à poursuivre et arrêter ses citoyens. Les Américains n'ont jamais consenti à cela. Nos deux principaux partis politiques s'opposaient à l'idée de confier à une cour internationale lointaine le pouvoir de poursuivre et d'emprisonner nos propres citoyens.

Le président Clinton refusa de soumettre le Statut de Rome (la charte fondatrice de la CPI) au Sénat pour ratification en raison de ses « préoccupations quant aux graves lacunes du Traité ». Deux ans plus tard, une super majorité bipartisane au Sénat adopta la loi sur la protection des militaires américains, autorisant le président à « utiliser tous les moyens nécessaires » – y compris la force militaire – pour empêcher la CPI de détenir ou d'arrêter des Américains. Les Américains se retrouvèrent malgré tout dans le collimateur de la Cour : en 2020, la CPI ouvrit une enquête sur ce que la procureure générale Fatou Bensouda, de Gambie, qualifia de « crimes de guerre commis par des membres des forces armées des États-Unis » en Afghanistan, déclarant que le gouvernement américain n'avait pas poursuivi suffisamment de soldats américains pour satisfaire la Cour.

De fait, Mme Bensouda s'érigait en juge suprême de la politique militaire américaine et de l'ensemble du système judiciaire des États-Unis. L'enquête sur l'Afghanistan n'était que le premier pas d'une offensive contre l'autonomie

américaine. La Cour pénale internationale (CPI) est soutenue et dirigée par un puissant réseau d'organisations non gouvernementales de gauche, de mondialistes arrogants et de gouvernements hostiles du tiers monde, unis par leur hostilité envers les États-Unis.

Sous la seconde administration Trump, ces appels n'ont cessé de se multiplier. L'année dernière, d'importants groupes militants ont exhorté de hauts responsables internationaux à « prendre des mesures immédiates et concrètes » contre les expulsions de criminels violents vers le Salvador ordonnées par l'administration Trump.

Quelques mois plus tard, un ancien procureur en chef de la CPI a déclaré que les frappes du président Trump contre les narcoterroristes constituaient un « crime contre l'humanité » et devaient être traitées comme tel en vertu du droit international – une position reprise par des dirigeants des Nations Unies, d'importantes organisations non gouvernementales de gauche, des responsables et des hommes politiques du Parti démocrate.

En mars, l'organisation Démocratie pour le monde arabe maintenant, basée à Washington, a exhorté le régime iranien à demander à la CPI d'enquêter sur des « crimes de guerre présumés » commis par du personnel américain. Les efforts déployés par les États-Unis pour contrer les interventions illégitimes de la CPI ont été présentés comme une raison supplémentaire pour que cette dernière prenne pour cible les Américains. Lorsque douze sénateurs américains ont écrit au procureur de la CPI pour lui faire part de leurs préoccupations, le bureau du procureur les a accusés de crimes.

Page suivante

Lorsque M. Trump a imposé des sanctions contre le personnel de la CPI, un ancien directeur de Human Rights Watch a déclaré que « les 125 États membres de la CPI auraient l'obligation légale de l'arrêter s'il se présentait ». Ce n'est qu'une question de temps avant que la CPI ne mette ses menaces à exécution.

Des agents de la police des frontières s'efforcent d'expulser les criminels violents de notre pays, des Marines

américains risquent leur vie pour rétablir l'ordre dans l'hémisphère occidental, des procureurs fédéraux travaillent à démanteler les réseaux terroristes qui planifient des attentats contre les États-Unis.

Marco Rubio

72ème Secrétaire d'Etat des USA

NB. Traduction Google, révisée et certifiée par Jean Hénoc Faroul

STATE DEPARTMENT, JUL 14

Why We're Dismantling the ICC

America never agreed to a world tribunal that can override our own courts and the Constitution. Most of us would struggle to imagine a world in which U.S. soldiers, police officers, Border Patrol agents and elected leaders could be dragged before an international court, tried by judges from random countries across the globe, found guilty under international laws we neither consent to nor control, and then imprisoned thousands of miles from America. But that is what the International Criminal Court now claims the power to do.

The ICC was born at the turn of the century. At first, it was marketed as a narrow backstop to prosecute the gravest crimes. Now the ICC and its allies seek a standing world tribunal with near-unlimited reach, empowered to override the courts and constitutions of the U.S. and other sovereign states—and to prosecute and arrest our citizens.

Americans never agreed to any of this. Both of our major political parties opposed the prospect of handing a distant global court the power to prosecute and jail our own citizens. President Clinton refused to submit the Rome Statute (the ICC's founding charter) to the Senate for ratification due to his "concerns about significant flaws in the Treaty." Two years later, a bipartisan Senate supermajority passed the American Servicemembers' Protection Act, authorizing the president "to use all means necessary"—including military force—to prevent the ICC from detaining or arresting Americans. Americans found themselves in the crosshairs anyway: In 2020 the ICC launched an investigation into what chief prosecutor Fatou Bensouda of Gambia described as "war crimes by members of the United States armed forces" in Afghanistan, declaring that the U.S. government hadn't prosecuted enough American soldiers to satisfy the court.

In effect, Ms. Bensouda was anointing herself the final judge of U.S. military policy and the entire U.S. justice

system. The Afghanistan investigation was only the opening move in the assault against American self-government. The ICC is backed and run by a powerful network of leftist nongovernment organizations, smug globalists, and hostile Third World governments united by their enmity toward the U.S.

In the second Trump administration, these calls have continued to grow. Last year, major activist groups urged high-ranking international officials "to take immediate and meaningful action" against the Trump administration's deportations of violent criminals to El Salvador. Months later, a former ICC chief prosecutor declared that President Trump's strikes against narcoterrorists amounted to "a crime against humanity" and should be treated as such under international law—a line that was echoed by United Nations leaders, and major leftist nongovernmental organizations, Democratic Party officials and politicians.

In March, the Washington-based Democracy for the Arab World Now urged the Iranian regime to request an ICC investigation of "apparent war crimes" committed by American personnel. U.S. efforts to push back against the ICC's illegitimate interventions have been framed as a further reason for the ICC to target Americans. When 12 U.S. senators wrote to the ICC prosecutor about their concerns, the prosecutor's office accused them of crimes. When Mr. Trump imposed sanctions against ICC personnel, a former head of Human Rights Watch said that "all 125 ICC member states would have a legal duty to arrest him were he to show up." It is only a matter of time before the ICC begins making good on these threats.

Border Patrol agents working to remove violent criminals from our country, U.S. Marines risking their lives to restore order in the Western Hemisphere, federal prosecutors working to dismantle terror networks plotting attacks on the America.

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

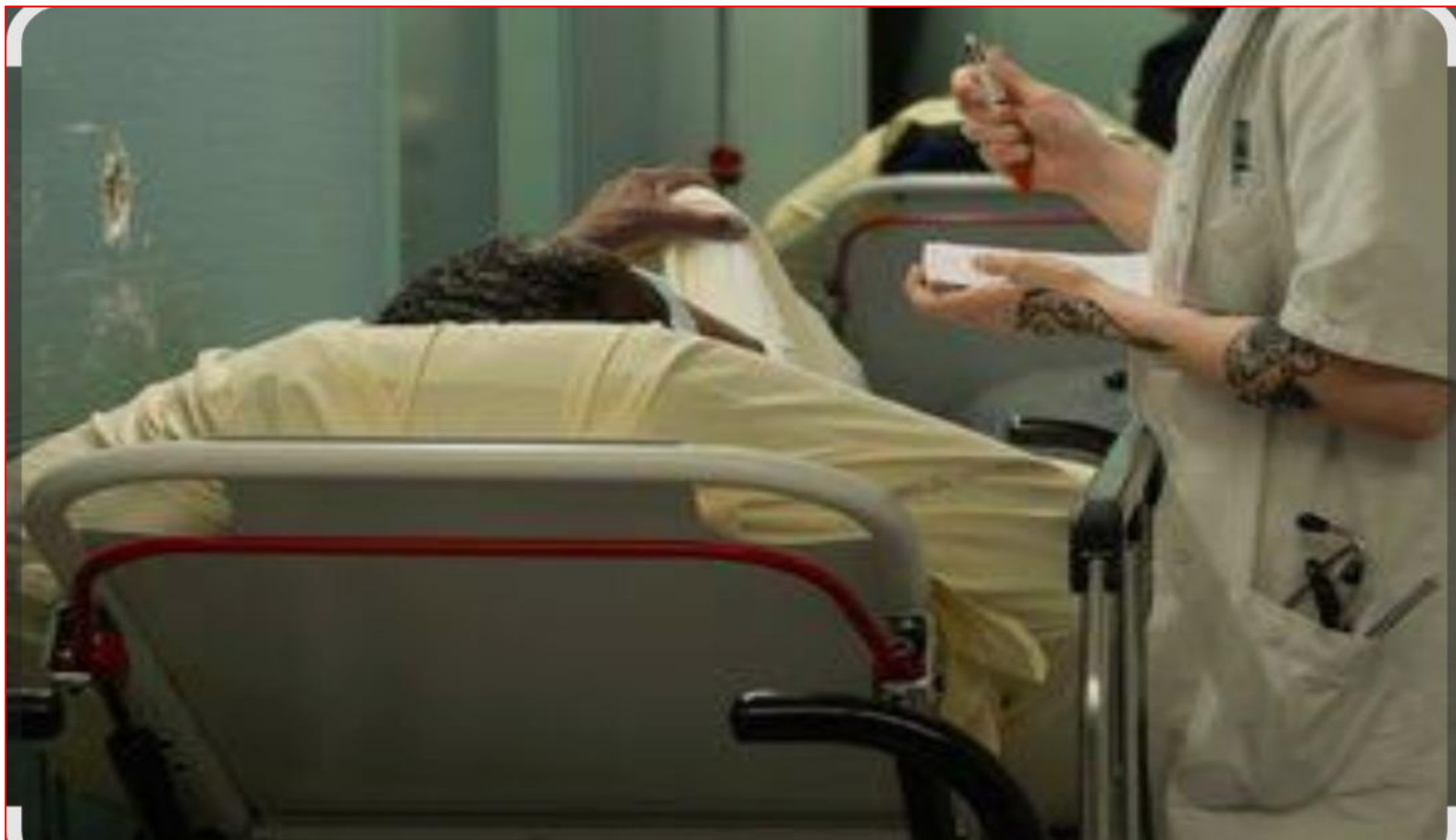
Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

Traitement du cancer à Cuba : piliers et expériences

Par Dra. Eriakna Castellanos Abad,

- docteur en médecine,
- spécialiste en médecine générale,
- spécialiste en hygiène et épidémiologie,
- diplômée en histoire et art appliqués à la médecine,
- titulaire d'une maîtrise en patrimoine artistique et études de la culture visuelle
- et d'une maîtrise en développement culturel communautaire.



Le cancer, l'une des principales causes de mortalité dans le monde, représente un défi constant pour les systèmes de santé. À Cuba, le traitement du cancer est devenu un pilier fondamental des soins médicaux, caractérisé par son approche globale et humaniste. Malgré les contraintes économiques et les difficultés inhérentes à un système de santé dans un pays en développement, Cuba a su mettre en œuvre des stratégies efficaces qui ont eu un impact positif sur la vie de nombreux patients. Dans cet article, j'explore les piliers du traitement du cancer à Cuba et partage des expériences qui témoignent de l'engagement du système de santé cubain dans la lutte contre cette maladie.

La prévention :

La prévention est l'un des piliers du traitement du cancer à Cuba, et elle est même primordiale. Grâce à des campagnes de sensibilisation et des programmes de dépistage précoce, l'objectif est de diagnostiquer la maladie à ses débuts, permettant ainsi un traitement plus efficace. Des consultations médicales régulières et une information sur

les facteurs de risque sont essentielles à cette approche préventive.

De plus, le pays dispose d'un système de surveillance épidémiologique qui permet de suivre l'incidence et la prévalence du cancer, et d'adapter les politiques de santé publique aux besoins de la population.

La prise en charge :

La prise en charge du cancer à Cuba se caractérise par son approche multidisciplinaire. Les équipes médicales qui traitent les patients atteints de cancer sont composées d'oncologues, de chirurgiens, de radiologues, d'infirmières et de psychologues, ainsi que d'autres spécialistes selon les besoins de chaque cas, qui travaillent de concert pour offrir un traitement complet. Ce modèle permet non seulement de

traiter la maladie, mais aussi de répondre aux besoins émotionnels et psychologiques des patients et de leurs familles. La collaboration entre les différentes spécialités médicales contribue à des soins plus complets et personnalisés, ce qui se traduit par de meilleurs résultats pour les patients.

Disponibilité de thérapies innovantes :

Un autre atout majeur du traitement du cancer à Cuba est l'accès à des thérapies innovantes. Malgré les restrictions économiques imposées par le blocus, le pays a développé une industrie biotechnologique robuste qui a permis la production de médicaments et de vaccins contre le cancer. Le développement du **vaccin Cimavax**, qui a montré des résultats prometteurs dans le traitement du **cancer du poumon**, en est un exemple notable. Cette avancée représente non seulement un triomphe scientifique, mais témoigne également de l'engagement du pays envers la recherche et le développement en oncologie.

Les soins palliatifs constituent un autre volet essentiel du traitement du cancer à Cuba. Conscient que tous les cas ne peuvent être guéris, le système de santé cubain a mis en place des programmes de soins palliatifs pour les patients atteints d'un cancer à un stade avancé. Ces programmes visent à améliorer la qualité de vie des patients en soulageant leurs symptômes et en apportant un soutien émotionnel au patient et à sa famille.

La philosophie cubaine est centrée sur la dignité du patient et sur la garantie que chaque personne reçoive les soins nécessaires jusqu'à la fin de sa vie. Les témoignages des patients attestent de l'impact positif du système de santé cubain dans la lutte contre le cancer. Nombre d'entre eux ont partagé des histoires d'espoir et de résilience, soulignant non seulement la qualité des soins médicaux reçus, mais aussi...

Dra. Eriakna Castellanos Abad,

- docteur en médecine,
- spécialiste en médecine générale,
- spécialiste en hygiène et épidémiologie,
- diplômée en histoire et art appliqués à la médecine,
- titulaire d'une maîtrise en patrimoine artistique et études de la culture visuelle
- et d'une maîtrise en développement culturel communautaire



HAITI-ESPOIR :

IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef

Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction

Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Marttine Milard

Promotion

Alex Calas

Reporter

Thomas Goldy

Responsables de Publicité

Eder Rosier

Marketing et distribution

Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique

Alexis Jean Billy.

La Fête de la Musique : une communion universelle entre les peuples

Par Martine Milard



Le 21 juin, un groupe de rock amateur a partagé la même rue qu'un ensemble de musique classique, un orchestre de jazz, une fanfare traditionnelle ou un DJ de musique électronique

Rappelons que la Fête de la Musique est organisée le 21 juin, date du solstice d'été dans l'hémisphère Nord. Ce choix n'est pas anodin : il s'inscrit dans une tradition ancienne où les peuples célébraient la lumière, le renouveau et le rassemblement. Le 21 juin, premier jour de l'été dans l'hémisphère Nord, les rues du monde entier vibrent au rythme d'une même passion : la musique. Plus qu'un simple rendez-vous festif, la Fête de la Musique est devenue un événement culturel majeur qui rassemble des millions de personnes autour d'un langage universel capable de dépasser les frontières, les langues et les différences sociales.

Créée en France en 1982 à l'initiative de **Jack Lang**, alors ministre de la Culture, et de **Christian Dupavillon**, cette manifestation reposait sur une idée simple mais révolutionnaire : offrir aux millions de musiciens, amateurs comme professionnels, l'occasion de jouer librement devant un public. La musique devait sortir des salles de concert pour investir les rues, les places, les jardins et tous les espaces publics.

Deux principes fondateurs expliquent le succès exceptionnel de cette initiative : la gratuité des concerts et l'accessibilité pour tous. Aucun billet n'est nécessaire,

aucune sélection n'est imposée. Chacun peut devenir, le temps d'une journée, musicien, chanteur ou simple spectateur. Cette liberté transforme les villes en immenses scènes ouvertes où toutes les expressions musicales trouvent leur place. Le succès fut immédiat. Très rapidement, le concept franchit les frontières françaises et s'implanta dans plus de cent vingt pays. Désormais connue sous les appellations de *Make Music Day* ou *World Music Day*, la *Fête de la Musique* est célébrée sur les cinq continents. Si chaque pays adapte l'événement à ses traditions, son esprit demeure intact : faire de la musique un bien commun accessible à tous.

En France, cette journée a profondément transformé le paysage culturel. Elle a contribué à démocratiser la pratique musicale en abolissant les frontières entre les styles et les publics. Au fil des années, cette manifestation est également devenue un formidable tremplin pour les jeunes artistes. Nombre de musiciens aujourd'hui reconnus ont fait leurs premières armes devant un public un soir de 21 juin. Cette liberté d'expression favorise les découvertes, encourage les vocations et rappelle que la musique appartient avant tout à ceux qui la vivent.

Page suivante

Mais si la Fête de la Musique connaît un tel rayonnement international, c'est parce qu'elle possède une remarquable capacité d'adaptation. Chaque peuple y imprime sa propre identité culturelle sans jamais trahir l'esprit originel de l'événement. La musique devient alors un miroir des sociétés, révélant à la fois leur histoire, leurs traditions et leurs aspirations.

Cette capacité d'appropriation explique pourquoi la Fête de la Musique revêt une signification particulière dans la Caraïbe. Dans cette région du monde, la musique n'est pas seulement un divertissement : elle constitue l'un des fondements de l'identité collective. Héritière des influences africaines, européennes et amérindiennes, elle raconte les blessures de l'histoire autant qu'elle célèbre la force des peuples à transformer la souffrance en création artistique.

En Martinique comme en Guadeloupe, où la fête est célébrée officiellement en tant que départements français,

Haïti : quand la musique devient mémoire, résistance et identité

Parmi tous les pays de la Caraïbe, Haïti occupe une place à part. Première république noire indépendante du monde depuis 1804, le pays a construit son identité autour d'une histoire de résistance, de liberté et de dignité. Cette mémoire collective s'exprime avec une intensité particulière à travers la musique, qui dépasse largement le simple divertissement pour devenir un véritable langage social, politique et spirituel.

À l'occasion de la Fête de la Musique, cette dimension prend tout son sens. Malgré les difficultés économiques,

les rues deviennent les écrans d'un patrimoine musical exceptionnel. Les rythmes du bèlè et du gwoka, hérités des résistances culturelles forgées durant l'esclavage, retrouvent naturellement leur place au cœur de l'espace public. À leurs côtés résonnent le zouk, le reggae, le dance hall et les nouvelles expressions urbaines, illustrant la vitalité d'une culture en perpétuelle évolution.

Le 21 juin, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre se métamorphosent en immenses scènes à ciel ouvert où toutes les générations se rencontrent. Plus qu'une fête, cette journée devient un hommage vivant à la mémoire, à la transmission et à la créativité des peuples caribéens. Cette dimension identitaire trouve sans doute son expression la plus profonde en Haïti, où la musique dépasse largement le cadre artistique pour devenir un véritable instrument de mémoire, de résistance et d'espérance.

sociales ou politiques que traverse régulièrement le pays, le 21 juin demeure un moment de rassemblement populaire où la création artistique offre une parenthèse d'espérance. Les rues de Port-au-Prince, de Cap-Haïtien, des Cayes ou de Jacmel deviennent des espaces de partage où les musiciens, les danseurs et le public célèbrent ensemble la richesse de leur patrimoine. Deux grandes traditions musicales incarnent particulièrement cette identité : le *rara* et le *kompa direk*.

Le *rara* est bien davantage qu'un genre musical. Héritier des pratiques africaines et des traditions populaires nées durant l'esclavage, il constitue l'une des expressions culturelles les plus authentiques d'Haïti. Les groupes de *rara* parcourent les rues au son des tambours, des maracas, des cloches métalliques et surtout des *vaksen*, longues trompes de bambou dont les sonorités puissantes rythment les défilés. Ces processions musicales créent un lien direct entre les musiciens et la population. Il n'existe plus de frontière entre la scène et le public : chacun devient acteur de la fête. Cette participation collective rappelle que la musique est avant tout un bien commun, transmis de génération en génération.

Mais le *rara* est également porteur d'un message. Depuis des siècles, il accompagne les revendications populaires, dénonce les injustices et rappelle les combats menés pour la liberté. Derrière son apparente dimension festive se cache une profonde conscience politique. Le rythme des tambours devient alors la voix d'un peuple qui refuse d'oublier son histoire. À côté du *rara*, le *kompa direk* représente l'autre grand pilier de l'identité musicale haïtienne.



Un groupe de Rara féminin en Haïti

Créé dans les années 1950 par le saxophoniste et chef d'orchestre Nemours Jean-Baptiste, le kompa a profondément renouvelé la musique populaire caribéenne. En associant les rythmes traditionnels haïtiens aux influences du jazz, des cuivres, des guitares électriques et, plus tard, des claviers électroniques, il a donné naissance à une musique élégante, dansante et immédiatement reconnaissable. Très vite, le kompa s'est imposé comme la bande-son de toute une nation. Le 21 juin, les orchestres, les groupes locaux et les DJ investissent les places publiques pour faire danser des milliers de personnes. Toutes les générations s'y retrouvent. La musique efface, le temps d'une soirée, les différences sociales, économiques ou politiques.

Cette capacité à rassembler explique pourquoi le kompa est souvent considéré comme un véritable ciment national. Peu de genres musicaux possèdent un tel pouvoir fédérateur. Dans les quartiers populaires comme dans les milieux plus favorisés, chacun reconnaît dans ces rythmes une part de son histoire. Le kompa est également devenu l'un des principaux symboles de la diaspora haïtienne. De Montréal à New York, de Miami à Paris, des Antilles françaises jusqu'aux communautés haïtiennes installées en Afrique ou en Amérique latine, cette musique accompagne les familles expatriées depuis plusieurs générations. Elle constitue un véritable lien affectif avec la terre natale. Pour les enfants nés loin d'Haïti, elle représente souvent une première rencontre avec la langue créole, les traditions familiales et l'histoire de leurs ancêtres. Chaque morceau transporte une mémoire collective qui continue de vivre malgré l'éloignement géographique.

Le kompa agit ainsi comme un puissant marqueur identitaire. Il permet de préserver une culture sans la figer.

Les nouvelles générations y puisent leurs racines tout en lui apportant de nouvelles influences musicales. Ses textes, souvent consacrés à l'amour ou aux relations humaines, abordent également les réalités sociales du pays. Les chansons évoquent les espoirs, les difficultés du quotidien, les aspirations de la jeunesse ou les transformations de la société haïtienne. Elles deviennent les chroniques sensibles d'un peuple qui raconte lui-même son histoire.

L'influence du kompa dépasse largement les frontières d'Haïti. Dès les années 1970 et 1980, il inspire profondément les musiciens martiniquais et guadeloupéens. Le célèbre groupe Kassav' puisera notamment dans cette richesse rythmique pour participer à la naissance du zouk moderne, appelé à conquérir les scènes internationales.

Cette circulation permanente des influences rappelle que les musiques caribéennes ne connaissent pas de frontières. Elles dialoguent, se transforment et s'enrichissent mutuellement au fil des rencontres.

La Fête de la Musique illustre parfaitement cette dynamique. Le 21 juin, les traditions locales rencontrent les créations contemporaines. Les héritages africains dialoguent avec les influences européennes, américaines ou latino-américaines. Chaque concert devient le reflet d'une identité ouverte sur le monde.

En Haïti plus qu'ailleurs, cette journée démontre que la musique n'est pas seulement un spectacle : elle est une mémoire vivante, une force de résistance, un facteur d'unité nationale et un langage universel capable de relier les générations aussi bien que les continents.

Je pense que cette deuxième partie est plus solide que votre texte d'origine, car elle met davantage en valeur le rôle civilisationnel de la musique haïtienne, tout en supprimant les répétitions.

L'Afrique et la Caraïbe : un dialogue musical à travers les siècles



Kassav, le groupe musical le plus célèbre de la Martinique

L'histoire de la musique caribéenne ne peut être comprise sans remonter à ses racines africaines. Derrière chaque rythme, chaque percussion et chaque chant résonne la mémoire d'un voyage douloureux : celui de millions d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à l'Afrique durant la traite transatlantique. Si les chaînes ont tenté de réduire ces peuples au silence, elles n'ont jamais pu effacer leur patrimoine culturel. La musique a traversé l'océan avec eux, devenant un refuge, un moyen de transmission et un acte de résistance.

Aujourd'hui encore, la Fête de la Musique révèle cette histoire commune. Le 21 juin, les rues de Dakar, de Cotonou, de Bamako, de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre ou de Port-au-Prince vibrent d'une énergie semblable. Les langues changent, les mélodies évoluent, mais les mêmes pulsations semblent battre au cœur des peuples.

Page suivante

En Afrique de l'Ouest comme dans les Caraïbes, la musique se vit avant tout dans l'espace public. Elle ne se limite pas à la scène d'une salle de spectacle : elle envahit les marchés, les places, les quartiers populaires et les villages. Les passants deviennent spectateurs, puis danseurs, avant de se fondre dans une même communauté. Pendant quelques heures, les différences sociales s'effacent au profit d'une célébration collective.

Le tambour demeure l'âme de cette communion. Djembé, sabar, tama ou dunun en Afrique ; tanbou, gwo ka, tambour bèlè ou percussions du rara dans les Antilles et en Haïti : tous témoignent d'une même filiation culturelle. Bien plus qu'un simple instrument, le tambour est une mémoire vivante. Il transmet les émotions, accompagne les rites, soutient la danse et rassemble les générations. Son langage universel traverse les siècles sans perdre sa force.

Une autre tradition rapproche ces deux univers : la musique en mouvement. Les défilés du rara haïtien trouvent un écho dans les processions musicales africaines conduites par les griots ou les ensembles traditionnels qui parcourent les rues lors des cérémonies populaires. Dans ces deux espaces culturels, la musique n'est jamais figée ; elle marche avec le peuple, accompagne ses joies, ses combats et ses espérances.

Cette proximité rappelle que l'Atlantique, longtemps perçu comme une frontière, est aussi devenu un espace de circulation culturelle. Les rythmes n'ont jamais cessé de voyager d'un continent à l'autre, se transformant au contact de nouvelles influences tout en conservant la mémoire de leurs origines.

Depuis plusieurs décennies, ce dialogue connaît une nouvelle intensité. Dans les années 1980 et 1990, le kompa haïtien et le zouk antillais, porté notamment par le groupe Kassav', rencontrent un immense succès en Afrique de l'Ouest. Leurs harmonies sophistiquées, leurs lignes de basse et leurs cuivres influencent durablement de nombreux artistes ivoiriens, sénégalais, béninois ou cap-verdiens. Les musiques caribéennes deviennent alors une source d'inspiration majeure pour toute une génération de créateurs africains.

Aujourd'hui, le mouvement s'est inversé sans jamais rompre ce dialogue. L'essor mondial de l'Afrobeats, porté par des artistes nigériens et ghanéens, ainsi que celui de l'Amapiano venu d'Afrique du Sud, inspire à son tour les musiciens de la Caraïbe. Les nouvelles productions haïtiennes, martiniquaises ou guadeloupéennes intègrent naturellement ces rythmes modernes tout en conservant

leur identité propre. Cette circulation permanente des influences ne relève pas d'une simple mode. Elle témoigne d'une histoire partagée et d'une volonté commune de créer sans renoncer à ses racines. Les artistes contemporains revendiquent un héritage multiple où l'Afrique, les Caraïbes, l'Europe et les Amériques dialoguent dans un même espace musical.

Les collaborations entre musiciens africains et caribéens se multiplient. Les studios d'enregistrement, les festivals internationaux et les plateformes numériques favorisent des rencontres autrefois impossibles. Un chanteur haïtien peut aujourd'hui enregistrer un morceau avec un producteur nigérien ; un musicien martiniquais partager une scène avec un artiste sénégalais ; un DJ ivoirien remixer un classique du kompa ou du zouk pour un public international.

Internet et les plateformes de streaming ont profondément accéléré cette révolution culturelle. Autrefois, les échanges dépendaient du transport des disques vinyles ou des cassettes, limitant considérablement la diffusion des œuvres. Désormais, quelques secondes suffisent pour qu'une création musicale franchisse les océans. Cette instantanéité favorise l'émergence de nouvelles esthétiques.

Les jeunes producteurs explorent sans contrainte les répertoires du monde entier, expérimentent des sonorités inédites et inventent des genres hybrides où dialoguent le kompa, le zouk, l'Afrobeats, l'Amapiano, le dancehall ou encore les musiques électroniques. Ce métissage n'efface pas les identités ; il les enrichit. Chaque tradition conserve son originalité tout en accueillant les influences venues d'ailleurs. Loin d'uniformiser les cultures, cette ouverture stimule la créativité et renouvelle sans cesse les langages musicaux.

La Fête de la Musique apparaît ainsi comme le symbole vivant de cette circulation des cultures. Elle offre chaque année une scène où les héritages dialoguent librement, où les frontières s'estompent et où les mémoires se répondent d'un continent à l'autre.

À travers cette rencontre permanente entre l'Afrique et la Caraïbe, la musique rappelle qu'elle demeure l'un des rares langages capables de raconter à la fois le passé, d'éclairer le présent et d'imaginer l'avenir. Elle fait entendre une histoire commune marquée par les blessures de l'esclavage, mais aussi par la résilience, la créativité et l'espérance. Dans chaque rythme se mêlent la mémoire des ancêtres, la force des peuples et la promesse d'un avenir où les cultures continueront de s'enrichir mutuellement.

Page suivante



Bob Marley, l'icône du reggae, en concert en Italie en 1980

Quarante-trois ans après sa création, la Fête de la Musique a largement dépassé le cadre d'une simple manifestation culturelle française. Née en 1982 de la volonté de rendre la pratique musicale accessible à tous, elle est devenue un rendez-vous universel où les peuples célèbrent, chacun à leur manière, ce qui les unit davantage que ce qui les sépare.

Le 21 juin, des milliers de villes à travers le monde vibrent au même rythme. Des rues de Paris aux places de Dakar, des quartiers de Port-au-Prince aux avenues de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre, de Lagos, de Montréal ou de New York, la musique rassemble des femmes et des hommes de toutes origines, de toutes générations et de toutes conditions sociales. Pendant quelques heures, les barrières culturelles, linguistiques et parfois même politiques s'effacent pour laisser place à une expérience profondément humaine : celle du partage.

Cette célébration rappelle que la musique est sans doute l'une des rares formes d'expression capables de susciter une émotion commune sans recourir aux mots. Une mélodie, une pulsation de tambour ou une voix peuvent toucher un auditeur indépendamment de sa langue, de sa religion ou de sa nationalité. Là où les discours divisent parfois, la musique crée des passerelles.

L'histoire des relations entre l'Afrique et la Caraïbe en offre une démonstration remarquable. Malgré les blessures laissées par l'esclavage et la colonisation, les peuples ont su préserver leurs héritages, les transformer et les transmettre. Les rythmes africains, réinventés dans les Amériques, sont revenus enrichir le continent qui les avait vus naître, tandis que les créations musicales contemporaines poursuivent ce dialogue permanent entre les deux rives de l'Atlantique. Le *kompas*, le *gwo ka*, le *bèlè*, le *rara*, le *zouk*, l'*Afrobeats* ou encore l'*Amapiano* témoignent de cette circulation féconde des cultures.

Aucun de ces genres n'est resté figé. Tous ont évolué grâce aux rencontres, aux échanges et aux métissages qui constituent l'une des plus grandes richesses de l'humanité.

À l'heure où les sociétés sont confrontées à de nombreuses tensions identitaires, la Fête de la Musique rappelle une vérité essentielle : préserver ses racines n'empêche jamais de s'ouvrir aux autres. Bien au contraire, les cultures les plus vivantes sont souvent celles qui savent accueillir de nouvelles influences sans renoncer à leur identité. Les nouvelles technologies ont considérablement renforcé cette dynamique. Grâce aux plateformes numériques et aux réseaux sociaux, un artiste peut aujourd'hui faire découvrir sa musique à des millions d'auditeurs partout dans le monde. Les collaborations internationales se multiplient, les influences se croisent et les frontières artistiques s'estompent. Pourtant, au-delà des outils numériques, c'est toujours la même aspiration qui anime les musiciens : partager une émotion, raconter une histoire et créer du lien.

La Fête de la Musique est ainsi devenue le reflet d'un monde en mouvement. Elle célèbre autant les traditions que les innovations, les héritages que les créations contemporaines. Elle montre que la diversité culturelle n'est pas un obstacle à l'unité, mais au contraire sa plus grande richesse. Dans la Caraïbe, cette journée possède une résonance particulière. Elle rappelle que les peuples de cette région ont su transformer les blessures de leur histoire en une extraordinaire créativité artistique. Chaque rythme, chaque danse, chaque chanson porte la mémoire de celles et ceux qui ont résisté, transmis et construit une identité profondément ouverte sur le monde.

Plus largement, la Fête de la Musique nous invite à réfléchir à la place de la culture dans nos sociétés. Elle démontre que la musique n'est pas un simple divertissement : elle est un patrimoine vivant, un vecteur de mémoire, un outil d'éducation, un facteur de cohésion sociale et un formidable instrument de dialogue entre les peuples. Un philosophe allemand écrivait : « *Sans la musique, la vie serait une erreur.* » Cette pensée trouve un écho particulier chaque 21 juin. En quelques heures, les villes deviennent les témoins d'une humanité capable de se rassembler autour d'un langage qui ne connaît ni frontières ni passeports.

La Fête de la Musique nous rappelle enfin une évidence souvent oubliée : si les hommes ont inventé des frontières, la musique, elle, n'en a jamais reconnu aucune. Elle traverse les océans, relie les générations, rapproche les cultures et fait dialoguer les mémoires. Elle nous enseigne qu'au-delà de nos différences, nous partageons tous le même besoin de créer, de transmettre et d'espérer.

À une époque où le monde semble parfois se fragmenter, la musique demeure l'une des expressions les plus lumineuses de notre humanité commune. Tant qu'il y aura des femmes et des hommes pour chanter, jouer, danser et écouter ensemble, il existera toujours une raison de croire au dialogue, à la fraternité et à la paix. Car la musique ne se contente pas d'accompagner l'histoire des peuples : elle en est l'une des plus belles voix.

Martine Milard
France, Paris,



HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Martine Milard

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

Responsables de Publicité

Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

Les déclarations de Donald Trump, la question iranienne et les spéculations autour d'un éventuel « Grand Israël »

Par Yves Junior VANCOL



Les tensions entre les États-Unis, Israël et l'Iran constituent l'un des principaux foyers d'instabilité du Moyen-Orient depuis plusieurs décennies. Dans ce contexte, les déclarations de Donald Trump selon lesquelles il aurait laissé des instructions pour qu'une frappe massive soit menée contre l'Iran dans l'hypothèse où il serait assassiné ont suscité de nombreuses réactions et alimenté diverses interprétations géopolitiques.

Au-delà de leur portée dissuasive, ces déclarations conduisent certains observateurs à s'interroger sur les conséquences qu'un tel scénario pourrait avoir sur l'équilibre régional.

Plusieurs hypothèses circulent également quant à l'existence d'un projet géopolitique souvent désigné sous le nom de « Grand Israël ». Toutefois, il convient de souligner qu'aucune preuve ne démontre l'existence d'un plan officiel et coordonné visant à utiliser un assassinat comme prétexte pour éliminer définitivement l'Iran.

Les faits établis

Les relations entre Washington et Téhéran demeurent profondément conflictuelles depuis la Révolution iranienne de 1979. Les désaccords portent notamment sur le programme nucléaire iranien, le développement de missiles balistiques, le soutien de Téhéran à plusieurs groupes armés régionaux et la sécurité d'Israël. Dans ce contexte, les dirigeants américains ont régulièrement affirmé que toute attaque contre des responsables américains entraînerait une réponse militaire majeure.

Une déclaration pouvant relever de la dissuasion

Sur le plan stratégique, les propos attribués à Donald Trump peuvent être interprétés comme un message de dissuasion. L'objectif serait de convaincre tout acteur hostile que les conséquences d'un assassinat seraient si lourdes qu'elles décourageraient toute tentative. Cette logique est classique dans les doctrines militaires contemporaines et ne constitue pas en elle-même la preuve d'une intention préalable de déclencher une guerre.

Les hypothèses avancées par certains analystes

Divers analystes indépendants avancent plusieurs scénarios hypothétiques.

Selon ces analyses, un événement exceptionnel impliquant un président américain pourrait conduire à :

- une mobilisation immédiate de l'opinion publique américaine ;
- l'adoption rapide de nouvelles mesures militaires ;
- un renforcement de la coalition occidentale ;
- une intensification des opérations contre les capacités militaires iraniennes.

Ces scénarios demeurent cependant hypothétiques.

La question du « Grand Israël »

L'expression « Grand Israël » est utilisée dans les débats politiques avec des significations très différentes. Certains y voient une référence historique ou religieuse présente chez certains courants minoritaires. D'autres l'utilisent pour désigner une stratégie d'expansion territoriale supposée. À ce jour, il n'existe toutefois pas de preuve démontrant qu'un projet officiel, reconnu par l'État d'Israël, viserait à éliminer l'Iran afin de réaliser un tel objectif.

L'hypothèse d'un prétexte

L'idée selon laquelle l'assassinat d'un président américain serait volontairement utilisé comme prétexte pour faire disparaître l'Iran appartient au domaine de la spéculation. Une telle affirmation nécessiterait des preuves solides et vérifiables, qui ne sont pas disponibles à ce jour. Les décisions d'engager une guerre résultent généralement d'un ensemble complexe de facteurs militaires, diplomatiques, économiques et politiques.

Page suivante

La peur a-t-elle changé de camp ?

Cette interrogation appelle une réponse nuancée. Les déclarations fermes de Donald Trump peuvent être interprétées comme une volonté de démontrer une capacité de représailles exceptionnelle afin de dissuader toute attaque. De son côté, l'Iran continue d'affirmer qu'il est prêt à répondre à toute agression contre son territoire.

Cette situation traduit davantage une logique de dissuasion réciproque qu'un basculement clairement établi de la peur d'un camp vers l'autre.

Les tensions entre les États-Unis, Israël et l'Iran continueront probablement de façonner l'évolution géopolitique du Moyen-Orient. Les déclarations des

dirigeants doivent être analysées avec prudence, en distinguant les faits établis des hypothèses et des interprétations. À ce stade, aucune preuve publique ne permet de conclure qu'un éventuel assassinat d'un président américain ferait partie d'une stratégie planifiée destinée à justifier l'élimination de l'Iran ou à accélérer un supposé projet de « Grand Israël ». Une analyse rigoureuse exige de s'appuyer sur des éléments vérifiables plutôt que sur des conjectures.

Yves Junior VANCOL, Ing



**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (309) 2812-6300 / (309) 4792-7582
(785)-464-0966
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA
Assurance Titulaire

AIC

LE GOUVERNEMENT BANALISE LES POSTES DE PÉAGE DES GANGS ARMÉS

Par Ulysse Jean Chenet



Le Gouvernement d'Alix Didier Fils Aimé a fixé les nouveaux tarifs de transport public, sans tenir compte des frais des postes de péage mis en place par les gangs armés.

L'opinion publique est étonnée d'entendre l'annonce du Gouvernement haïtien sur les nouveaux tarifs du transport de passagers dans le pays. C'est une grande absurdité de voir comment les autorités haïtiennes minimisent le problème de l'insécurité sur les autoroutes nationales d'Haïti. Il semble que les postes de péage illégaux installés par les groupes armés sur nos grands axes routiers, ne veulent rien dire pour les autorités haïtiennes. C'est écœurant d'entendre ces annonces du *Ministère des Affaires Sociales et du Travail*, sur les nouveaux tarifs du transport public pour la capitale, Port-au-Prince, et les villes de province.

L'Etat haïtien veut-il soulever des conflits entre les passagers et les chauffeurs. Entre l'annonce de l'Etat haïtien et la réalité des transports publics en Haïti, il y a un monde de différence, parce que presque toutes les routes nationales sont contrôlées par les gangs armés qui rançonnent les voyageurs par la perception illégale de droits de passage.

Les autorités haïtiennes sont vraiment amnésiques face à la crise sécuritaire dans le pays. L'annonce des nouveaux prix de transport public par le Gouvernement d'Alix Didier Fils-Aimé prouve qu'Haïti est un pays qui n'est dirigé, ni administré : c'est la loi des gangs armés qui prévaut.

Voici la liste des nouveaux tarifs du transport de passagers pour les grandes villes d'Haïti, tels que fixés par le Gouvernement:

PAP - PV : 65 Gourdes

PAP - Carrefour, Croix-des-Bouquets, Bon Repos : 65 Gourdes.

PAP - Léogâne : 150 Gourdes

PAP - Cayes : 1420 Gourdes

PAP - CAP : 2905 Gourdes

PAP - Gonaïves : 1300 Gourdes

PAP - Port de Paix : 3150 Gourdes

PAP - Jérémie : 3150 Gourdes

PAP - Jacmel : 1165 Gourdes

PAP - Môle St Nicolas : 3080 Gourdes

PAP - Miragoâne : 1095 Gourdes

PAP - Anse-à-Veau : 1500 Gourdes

Ulysse Jean Chenet

Coordonnateur général du
Mouvement Point Final.

(509) 4183 9811/ 4458 0309

Email:

jeanchenetulyse@gmail.com



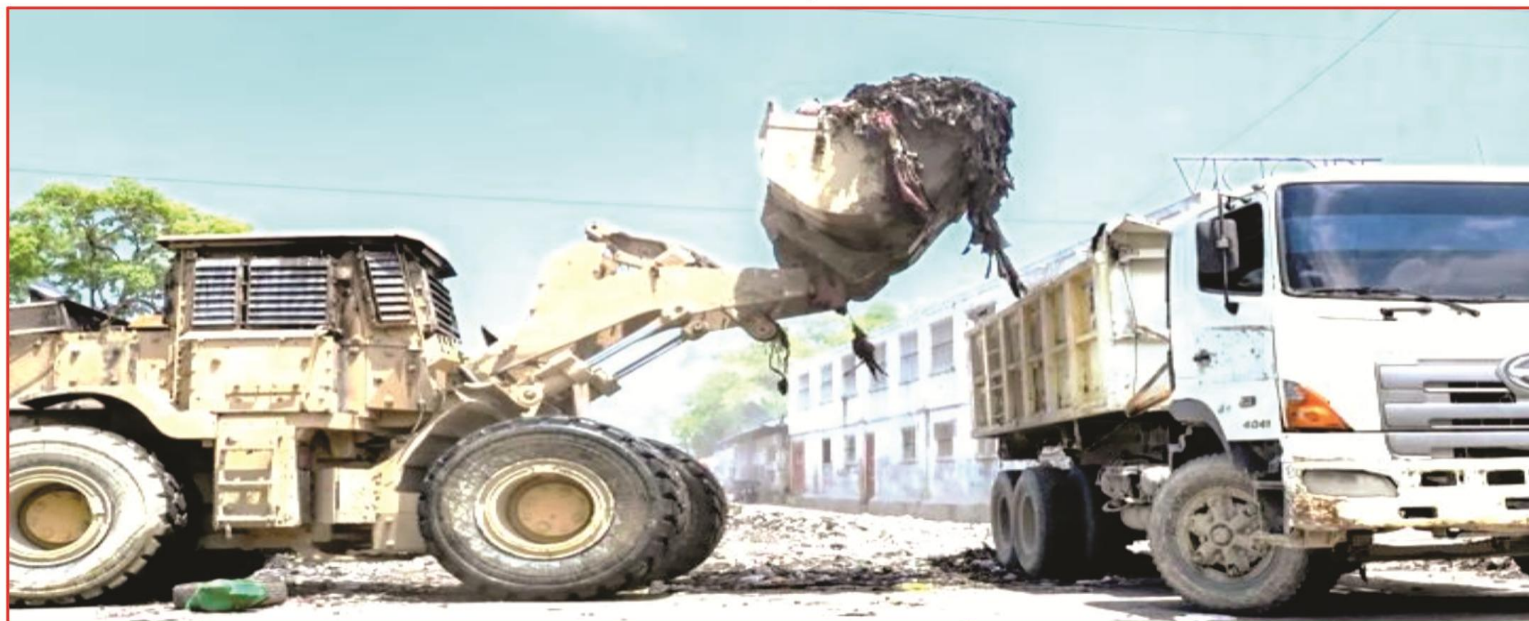


(SNGRS)

Boulevard 15 Octobre

Sa mission :

- Collecter, trier, recycler et transformer les déchets ;
- Fixe les normes dans lesquelles ces activités doivent être effectuées,
- Fixer les lieux d'établissement des sites de décharges.



Gérer les déchets médicaux et toxiques, et assurer le contrôle et la cohésion des différents acteurs du secteur.

Le SNGRS, placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, fonctionne de concert avec les Collectivités territoriales.

Le SNGRS dessert tout le territoire national.

Trois représentants de la Fédération Nationale des Maires (FENAM) font également partie du conseil.



Le Travail est immense ; mais il manque les moyens !

- Chaque année il y a environ cinq millions de tonnes métriques d'ordures dans le pays ;
- Seulement 13 % avait pu être collectés par l'ancien SMCRS.
- Les entreprises privées en ramassaient environ 15%.

AIDEZ-NOUS À FAIRE LA DIFFÉRENCE !

La responsabilité haïtienne dans le chaos actuel

Par Yves Junior VANCOL, Ing



Depuis l'assassinat de l'Empereur Jacques en 1806, Haïti vit dans une spirale de crises et de désordres. Trop souvent, le réflexe est d'accuser l'étranger qu'il soit Américain, Européen ou autre comme responsable de nos malheurs. Pourtant, la vérité est plus brutale : ce sont nos propres schémas de pensée, nos croyances et notre incapacité à évoluer qui nous enferment dans ce chaos. Le danger n'est pas seulement extérieur, il est enraciné dans notre mentalité collective.

Le faux prétexte de l'ingérence étrangère

- Accusation des États-Unis : Beaucoup affirment que les Américains, qu'ils soient démocrates ou républicains, sont la source de nos souffrances.
- La réalité : Les États-Unis sont une puissance mondiale, riche et organisée, qui a bâti son hégémonie en 250 ans d'existence. Ils ne sont pas responsables de notre incapacité à construire un État solide.

- Le contraste : Alors que, ce sont les Américains qui fixent les règles du jeu mondial, nous autres, nous continuons à nous enliser dans des querelles internes et des illusions depuis 222 ans.

La véritable cause : nos propres choix

- Mentalité de survie : Nous nous contentons de survivre au lieu de créer, construire et transmettre.
- Création du marché de l'insécurité : Ce ne sont pas les étrangers qui ont inventé l'insécurité en Haïti. Ce sont nos

propres dirigeants, politiciens, commerçants et certaines organisations de défense des droits humains qui ont alimenté et structuré ce marché.

- Transformation des opprimés en acteurs armés : Les groupes armés, initialement marginalisés, sont devenus des acteurs économiques puissants, contrôlant des milliards et imposant une fiscalité parallèle. Ils incarnent un véritable « État dans l'État ».

Les conséquences

- Jeunesse compromise : Les jeunes se retrouvent piégés dans une société où les armes et la violence sont devenues des voies de réussite.
- Économie paralysée : L'insécurité freine tout développement, détourne les investissements et nourrit une double fiscalité illégale.

- Crédibilité nationale détruite :

Les acteurs armés apparaissent parfois plus crédibles que leurs créateurs.

ce qui mine la légitimité des institutions publiques et privées.

Appel à la responsabilité et à la révolution citoyenne

Il est temps de briser le cercle vicieux :

- Dénoncer les véritables créateurs du chaos : Certaines Organisations de défense des droits humains manipulées, des politiciens corrompus, des commerçants opportunistes etc.
- Rejeter la mentalité de survie : Aucun peuple ne peut se contenter de survivre. Il doit créer, construire et transmettre.
- Révolution citoyenne : Seule une mobilisation collective peut mettre fin à la fabrication d'acteurs armés et rétablir l'ordre institutionnel.

Haïti ne pourra jamais se relever tant que nous continuerons à accuser les autres au lieu de nous regarder en face. Nous sommes les architectes de notre pauvreté et de notre chaos. Tant que nous refuserons de prendre nos responsabilités, nous resterons prisonniers d'une hallucination collective où les acteurs armés dominent et où l'avenir est compromis.

Il est urgent de réveiller la conscience nationale et de lancer une véritable révolution citoyenne pour briser ce cycle infernal.

Yves Junior VANCOL, Ing

SERVICE MARITIME DE NAVIGATION D'HAÏTI SEMANAH



Le SEMANAH a une mission de régulation et de contrôle des eaux maritimes haïtiennes, qu'il soit côtier, régional ou international. Il agit suivant les directives de son Conseil d'Administration composé du

:

- Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, Président*
- Ministre de l'Économie et des Finances, Membre*
- Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes, Membre*
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Membre*
- Ministre du Commerce et de l'Industrie, Membre*
- Directeur Général de l'Institution, Secrétaire du Conseil*



Le Directeur Général Patrick Norzéus

Le SEMANAH joue donc un rôle important en aidant l'État à cerner dans son ensemble les multiples problèmes liés au domaine maritime.

Dans un milieu en perpétuelle mutation et à côté de l'intensification des exigences, le SEMANAH joue un rôle de premier ordre dans la sécurité, la sûreté du transport maritime et la protection de l'environnement marin. Cette mission s'exerce dans les limites de sa juridiction à travers sa structure fonctionnelle.

De plus, par son implantation territoriale, le SEMANAH offre un service public de proximité aux usagers de la mer.



MISS AFRO-MEXICAINE 2026

"La Déesse Centeolt 2026"

Enid Azucena Torres Agustiniano alias Enid Torres





ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa poul goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa ,ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann ;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo ;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen ,se pou fakti ak papye dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!





La chute de l'avionnette de Zed Airlines à Cabaret le Mercredi 8 juillet 2026

Une avionnette de la compagnie aérienne **ZED Airlines** assurant le trajet Cap-Haïtien/Port-au-Prince a fait un amerrissage forcé, mais réussi, près de la ville de Cabaret, à une trentaine de kilomètres de la capitale, le mercredi 8 juillet 2026. L'appareil, un *Cessna 402B*, immatriculé en République Dominicaine au numéro *HI-1056*, a eu en plein vol des difficultés qui l'ont empêché d'arriver à l'aéroport Toussaint Louverture. Le pilote, un citoyen Dominicain, et ses deux passagers ont eu la vie sauve, en nageant vers la plage Ibo Beach, près du port de Laffiteau. Les causes exactes de l'accident n'ont pas encore été connues ou divulguées.

ZED Airlines est une petite compagnie nationale introduite récemment sur le circuit aérien haïtien. Au départ, elle assurait des vols domestiques, avant de s'engager dans les liaisons internationales, notamment la connexion d'Haïti avec les USA. Les responsables de cette ligne aérienne ont révélé avoir porté plainte la semaine dernière à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) contre des sabotages présumés d'un autre de ses appareils.

On ne sait pas si ces suspicions de sabotage sont fondées ou pas, mais on se rappelle des obstacles qu'ils ont dû surmonter avant d'avoir l'opportunité d'entrer sur le

marché. Il en fut de même pour l'autre petite compagnie nationale, **IBC Airways** assurant la desserte de Fort Lauderdale/Les Cayes. À croire qu'il y aurait dans le pays une grande muraille contre laquelle on butte inévitablement dans toute tentative de combler le vide laissé par les lignes aériennes étrangères chassées du pays par des mains expertes manipulant, semble-t-il, l'insécurité.

Ce vide aura été mal comblé pour diverses raisons :

- les prix des billets d'avion ont été multipliés 10 (un aller simple Port-au-Prince/Miami coûtant environ deux mille dollars US) ;
- les nombreux "oiseaux d'aluminium" qui tapissent le tarmac de l'aéroport international Toussaint Louverture, semblent échapper à tout contrôle sérieux : contrôle de la compétence des pilotes, tous des citoyens étrangers, et contrôle mécanique des appareils portant des matricules tout aussi étrangers.

Un avion est en principe conduit par deux co-pilotes ; en cas de malaise de l'un, l'autre prend la barre. Or, ce vol de la ZED Airlines n'avait qu'un seul pilote. Un aéronef sûr est doté de deux moteurs ; un bimoteur offrant plus de garantie de sécurité qu'un monomoteur.

Page suivante



Deux passagers ont eu la vie sauve, en nageant vers la plage Ibo Beach, près du port de Laffiteau

Aujourd'hui en Haïti, n'importe qui ou tout individu "puissant", s'improvise "agent de voyage", "opérateur de vols charters" ou tout bonnement "investisseur dans le transport aérien". Dans cette ambiance d'anarchie, de corruption et d'insouciance, ont émergé des flibustiers et des corsaires de l'air plus terribles que le pirate Morgan. On s'imaginait déjà que les luttes pour tenir en respect les lignes aériennes étrangères, maintenir les tarifs exorbitants et conserver les parts de marché, allaient tout ou tard dégénérer en attentats, sabotages, assassinats ou tous autres coups bas, au grand dam des malheureux Haïtiens de l'intérieur pouvant encore voyager à l'étranger, et des gens de la diaspora trop attachés à leur terroir en voie de disparition pour pas braver l'insécurité.

Les méfaits de cette entreprise criminelle sont connus de tous ; pourtant, rien n'a été fait jusqu'ici pour contrer ses stratagèmes, tant est pourri le poisson de la tête à la queue. Les voyageurs haïtiens ont toujours porté le fardeau de tarifs les plus élevés de la Caraïbe ; mais, jamais ils n'ont été si abandonnés d'un Etat visiblement complice de cartels.

On a la nostalgie de l'époque récente où les compagnies étrangères desservaient encore le pays. Au début de ses opérations en Haïti, **Jet Blue** affichait un tarif de 288 USD sur le circuit New York (JFK) /Port-au-Prince (ATL).

Aujourd'hui un aller/retour Port-au-Prince/Miami coûte environ 2 mille USD avec les compagnies soi-disant "haïtiennes", sans compter les multiples tracasseries pour les passagers (retards, vols de bagages, risques d'accident et autres mauvais traitements). A croire que la vague d'insécurité qui paralyse le pays depuis tantôt 3 ans, rendrait les Haïtiens plus riches que Crésus. Et dire que tout se passe dans l'indifférence la plus totale des autorités publiques au point de penser qu'elles seraient complices dans ce grand mal qui isole le pays du reste du monde. De nombreux voyageurs ont pris la ferme résolution de ne plus mettre le pied dans ce pays maudit placé sous le contrôle criminel de mafias de toutes sortes.

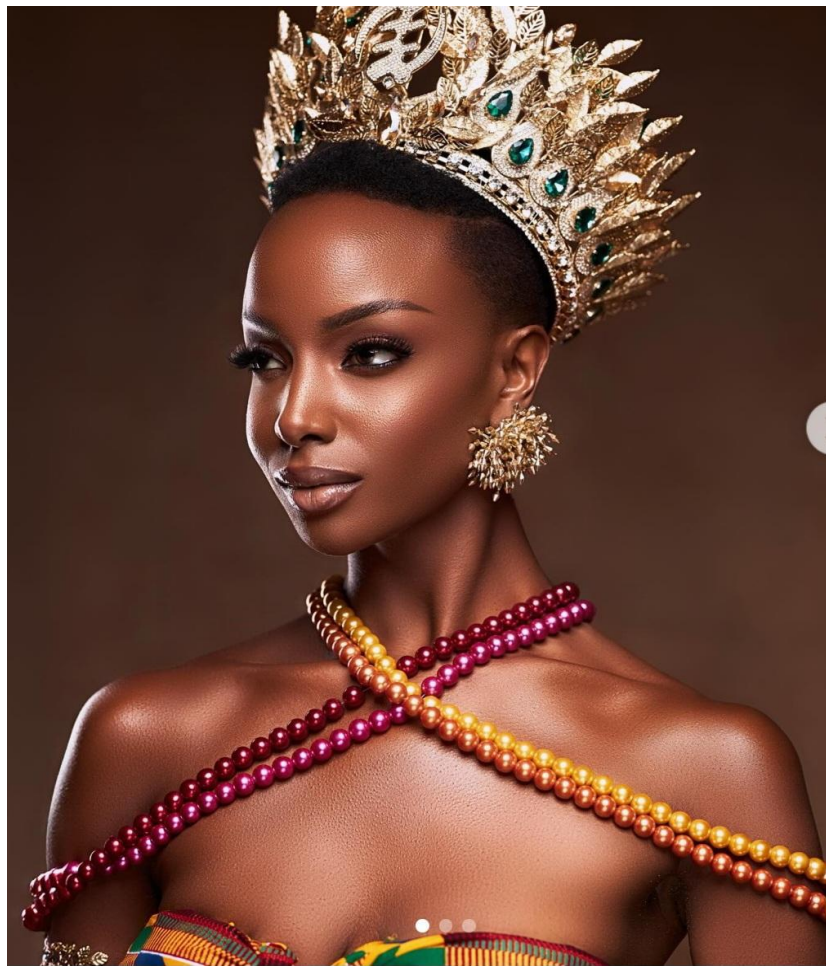
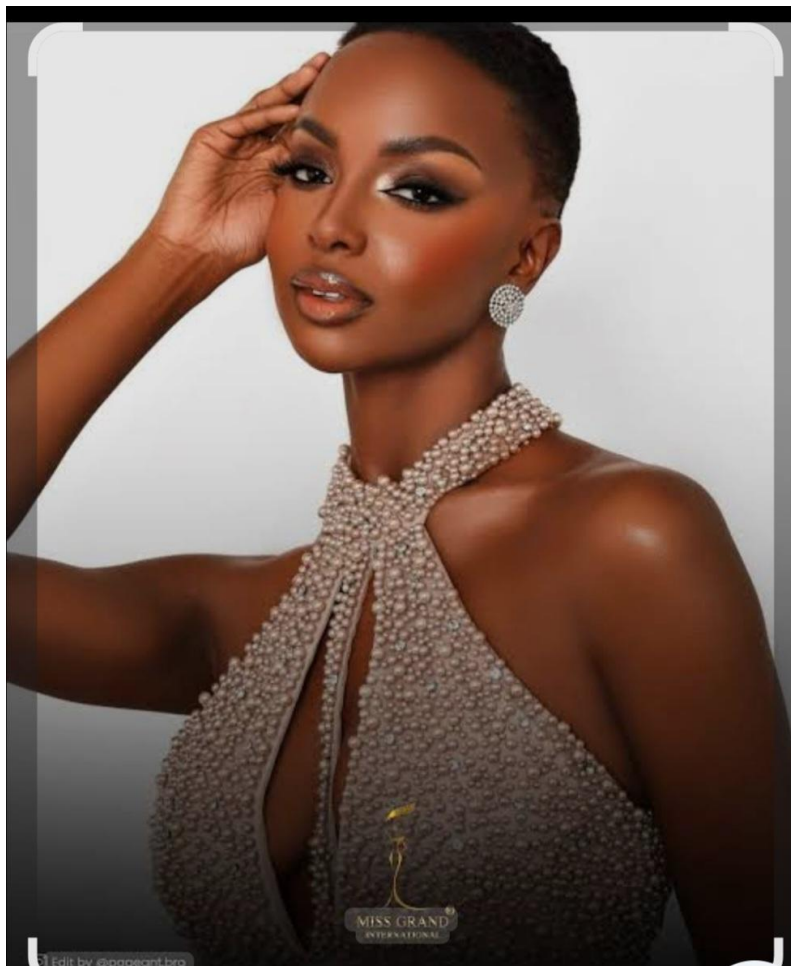
La chute de l'avionnette de Zed Airlines à Cabaret le Mercredi 8 juillet 2026, est bien plus qu'un simple accident ; c'est le crash du transport aérien haïtien. C'est un autre fait symptomatique de la dégénérescence d'Haïti, un indicateur de l'effondrement d'un Etat tout à la fois complice des forces des ténèbres et impuissant face aux cartels de tout acabit. Ce naufrage national, politique et moral, de tout un peuple ne cesse de soulever l'indignation des gens de bonne volonté et en appelle à des actions spectaculaires et des mesures drastiques, soit internes, soit externes.

Magazine Haiti-Espoir

BEAUTÉ DE LA SEMAINE

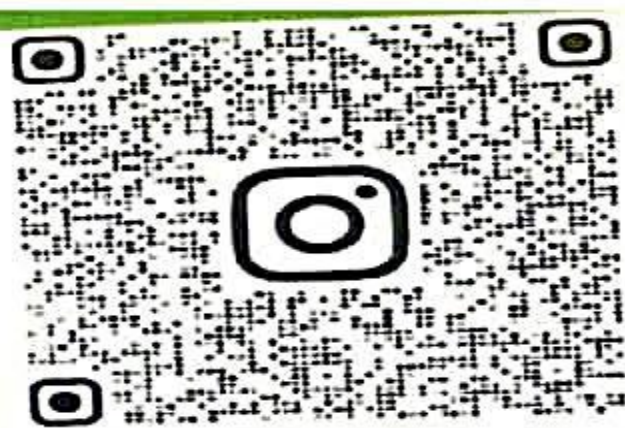
MARIA FAITH PORTER

- Miss District of Columbia, USA 2022;
- Miss Earth USA 2022;
- Miss Grand Ghana 2025;
- Première dauphine Miss Grand International All Stars 2026.





PERFORMANCE MOBILE CARWASH



PERFORMANCEMOBILECARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami,
Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

CARNAVAL DE SAINTE-LUCIE 2026



Nayley Lewis et Faith Edwards

Le carnaval de Sainte Lucie (Saint Lucia), édition 2026, a été lancé le 1er Juillet 2026 et prendra fin le 22 du même mois. Son point d'orgue a été la '*Parade of the Bands*' ou le '*Défilé des Fanfares*' qui a eu lieu les Lundi 20 et Mardi 21 Juillet à Castries, la capitale du pays. Au début de ces longues festivités, soit le 4 Juillet, il y a eu le *Concours de Miss Carnaval National*. **Nayley Lewis Dennery** et **Faith Edwards** ont gagné ce concours pour devenir les deux co-Reines de ce carnaval.

Ancienne colonie française, devenue colonie anglaise jusqu'à son indépendance le 22 Février 1979, Sainte Lucie (Saint Lucia) se trouve dans les Petites Antilles, plus précisément au nord de *Saint-Vincent et Grenadines* et au sud de la *Martinique*. Elle a une population d'environ 180 mille habitants, dont une majorité d'Afro-descendants et une minorité de mulâtres, d'Amérindiens, de métis et d'Européens. On y parle l'anglais, la langue officielle, et le *Kweyòl*, un patois de français très proche du créole haïtien.







RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

Réf.: CEP / DC / 026-2526

LANCEMENT OFFICIEL DU PROCESSUS D'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la population en général et la presse en particulier, que les opérations d'inscription des électeurs, sur le registre électoral, débutent **le lundi 20 juillet 2026**, dans les chefs-lieux de neuf (9) départements géographiques du pays, à l'exception du département de l'Ouest.

Cette décision tient compte des contraintes particulières qui prévalent actuellement dans le département de l'Ouest. À cet effet, le CEP entend poursuivre l'évaluation de la situation, de manière la plus appropriée, en vue d'étendre progressivement les opérations d'inscription dans ledit département et dans toutes les communes des autres départements, dans des conditions acceptables de sécurité, d'accessibilité et d'efficacité.

Le Conseil électoral provisoire invite les citoyennes et citoyens à se présenter dans les **Centres d'inscription et de vote (CIV)**, munis de leur **carte d'identification nationale valide**, afin d'accomplir les formalités d'inscription sur le registre électoral.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale et transparente, dans le respect des principes d'indépendance, d'intégrité, de responsabilité et du droit de chaque citoyen à participer à la vie démocratique du pays.



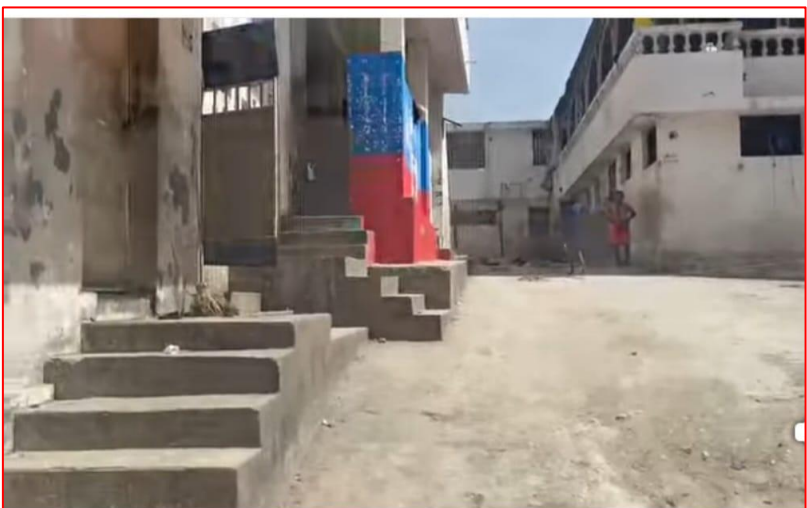
Pétion-ville, le 17 juillet 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 - 6006

72, Rue Stephen Archen, Pétion-ville

Le maire Yves Andrel Salomon ne se décourage pas avec la ville, malgré tout.





HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !